



QUEL AVENIR POUR LES PETITES COHORTES ?

État de la situation et revendications

Rapport du comité ad hoc sur les petites cohortes

DÉPOSÉ À LA RÉUNION DU REGROUPEMENT CÉGEP

23 ET 24 OCTOBRE 2008

Document produit par les membres du comité ad hoc sur les petites cohortes :

Jean Trudelle, responsable politique du regroupement cégep

Daniel Mary, membre du comité consultatif sur la tâche

Hugues Bouchard, membre de l'exécutif du syndicat du cégep de Chicoutimi

Annette Gélinas, membre de l'exécutif du syndicat du cégep d'Ahuntsic

FNEEQ (CSN)

Octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
PETITES COHORTES : UN BREF ÉTAT DES LIEUX	8
LE MODE DE FINANCEMENT DES CÉGEPS.....	13
POUR DES SOLUTIONS DURABLES	31
CONCLUSION	37
ANNEXE.....	39

INTRODUCTION

Le rôle des cégeps, dans les régions du Québec, est inestimable.

Leur apport dépasse de loin la simple « couverture territoriale » de l'enseignement supérieur : avec le temps, les cégeps sont devenus en région des pôles de développement social, économique et culturel de premier ordre.

Mais lorsqu'une région est aux prises avec une baisse démographique importante, les effectifs diminuent et plusieurs programmes sont mis en danger. Très souvent, cette situation perdure et affecte en profondeur le dynamisme de l'établissement.

Le problème de l'offre de formation en région est complexe. Il est d'abord démographique et économique et, en regard des cégeps, renvoie à des paramètres fondamentaux de l'évolution du réseau : sa mission même, son financement, la gestion de l'évolution de l'offre de programmes, les politiques de développement régional du gouvernement et les paramètres de la sécurité d'emploi, pour ne nommer que ces quelques éléments.

Beaucoup de ces enjeux dépassent le rayon d'action de la FNEEQ. Mais les effets du dépeuplement dans certaines régions sont bien réels et il nous semble clair que le dynamisme d'une région, ainsi que son pouvoir de rétention, doivent beaucoup à la qualité et à la diversité de la formation qui y est offerte. Dès lors, s'il appert que le système actuellement en place accentue les problèmes au lieu d'en diminuer la portée, il faut agir... en tenant compte des efforts faits jusqu'ici dans ce dossier.

UN LONG CHEMIN

À de nombreuses reprises, au cours des dernières années, la FNEEQ et la CSN sont intervenues publiquement et politiquement, à l'interne comme à l'externe, sur la question des cégeps en difficulté dans les régions.

Déjà, dans la dernière ronde de négociation, certaines de nos demandes y étaient directement reliées. Nous voulions notamment que le financement des ETC d'un collège ne puisse être moindre que ce que générerait l'ancien mode de calcul (Pi^{tl}) ; nous voulions des solutions concrètes aux problèmes liés à la baisse des effectifs dans les sous centres. Si, par ailleurs, le gouvernement s'était rendu à nos arguments concernant la tâche, le poids des heures de préparation dans le calcul de la CI aurait eu un impact important sur les collèges en difficulté dans les régions, là où les nombreuses préparations constituent un problème névralgique.

Parallèlement aux négociations et suite à une réunion informelle sur les collèges en difficulté dans les régions en novembre 2004, la FNEEQ a élaboré, publié, puis diffusé largement, la

brochure *Soutenir les cégeps en difficulté dans les régions : une nécessité*, qui brossait un état de la situation et qui présentait une analyse de certaines avenues souvent évoquées en regard de ce problème, signalant au passage les dangers de perversion que certaines d'entre elles pouvaient comporter : « ... que l'offre de programmes réponde au type d'économie d'une région, c'est une chose. Que ces programmes enferment les étudiantes et des étudiants dans des créneaux spécialisés dont ils ne pourront ensuite sortir, c'en est une autre. » (p.11).

Ce document concluait sur deux revendications : celle d'une gestion nationale plus serrée de l'offre de programmes de formation – gestion qui tienne compte des impératifs d'accessibilité à des programmes variés en région – et celle d'un meilleur financement dédié. La FNEEQ a d'ailleurs, de cette manière et par les nombreuses remontées faites auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), contribué au maintien de l'annexe S-026 (soit l'ancienne F-138, qu'elle avait réclamée et obtenue).

La CSN, de son côté, publiait *Le maintien et le développement des cégeps : une clé pour le développement régional et local*, où elle soulignait le rôle irremplaçable des cégeps en région et où elle décrivait les difficultés découlant des baisses démographiques.

Par la suite, les actions se sont concentrées sur deux fronts.

D'abord, sur l'organisation de conférences de presse régionales ayant pour but de sensibiliser la population et les élus locaux au problème. Force fut de constater, dans ce cas, des résultats plutôt mitigés. L'opération avait été mal perçue par des directions de collèges, peu enclines à présenter la situation de leur établissement comme « problématique »; dès lors, le cri d'alarme souhaité, au lieu de susciter une certaine adhésion aux solutions avancées, a plutôt amené sur la place publique des frictions peu constructives.

Ensuite, une veille étroite a été mise en place (elle est toujours en cours) sur la mise en œuvre du *Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique*, annoncé par le MELS en juin 2006 et perçu par plusieurs comme une tentative de laisser les régions trouver elles-mêmes les solutions à leurs problèmes.

Même si, dans l'ensemble, nos campagnes ont eu l'effet certain de sensibiliser nos membres et une partie de la population au problème, et même si nos remontées multiples au ministère ont contribué à l'extension du financement dédié (qui devait cesser après 2005), la situation est manifestement encore très difficile. Elle a même empiré à plusieurs endroits.

LE MANDAT DU COMITÉ

Des discussions tenues en décembre dernier, en parallèle avec une réunion du regroupement cégep, ont permis de refaire le point sur l'ensemble de la situation.

Quelques éléments d'analyse ont été mis en évidence lors de ces discussions. Il est apparu assez clairement qu'un des problèmes majeurs générés par la situation actuelle est une

tension très grande, au plan local, pour que des ressources soient déplacées en provenance de plus gros départements (programmes plus peuplés ou, le plus souvent, de formation générale) vers les programmes à très petites cohortes. On se retrouve ainsi avec d'un côté des enseignantes et des enseignants qui acceptent par solidarité de se surcharger, pour permettre à d'autres enseignantes et enseignants de continuer à essayer par tous les moyens de faire survivre leur programme. Cette situation, à certains endroits, serait proche du point de rupture.

Par ailleurs, plusieurs délégués au regroupement ont souligné que le problème des petites cohortes n'était pas le seul fait de collèges en région. Même si le contexte est fort différent en milieu urbain, le soutien aux petites cohortes s'y traduit aussi par des pressions supplémentaires sur les autres départements. Or, dans les cégeps où les effectifs étudiants sont importants, les « gros » départements sont souvent déjà le lieu d'une recherche d'économie d'échelle.

Finalement, il a également été relevé que nous ne pouvons, comme fédération, nous contenter uniquement de réclamer davantage d'argent. Nous devons admettre qu'il existe une limite au-delà de laquelle un programme cesse d'être viable, même en regard de l'accessibilité à une palette suffisante d'offres de formation, partout au Québec, chose à laquelle nous tenons.

C'est en tenant compte de tous ces éléments, ainsi que de la nécessité de mener tous ensemble cette bataille particulière, que le regroupement cégep a choisi de mettre en place un comité ad hoc et de lui confier le mandat *de soumettre au regroupement, d'ici le mois d'avril, à partir d'une analyse du mode actuel de financement des cégeps, des revendications qui pourraient permettre :*

- *d'assurer le maintien, en région, d'une offre dynamique de formation;*
- *de réguler, à partir du financement, la problématique des petites cohortes;*
- *de réagir à d'éventuelles orientations ministérielles sur les petites cohortes.*

Le présent rapport constitue le résultat des travaux du comité. Nous y proposerons d'abord un court survol de la situation, suite à une enquête menée dans nos syndicats, puis un exposé du mode actuel de financement des cégeps et de ses travers, en regard notamment des petites cohortes. Nous présentons finalement une recommandation concernant les positions que la FNEEQ pourrait adopter et esquissons les grandes lignes de ce qui pourrait constituer, pour les faire valoir, un plan d'action utile.

Notons que malgré les indices donnés en ce sens par des fonctionnaires en décembre 2007, rien n'a transpiré du MELS quant aux intentions ministérielles – s'il en est — sur les petites cohortes.

PETITES COHORTES : UN BREF ÉTAT DES LIEUX

Avant d'analyser le mode de financement sous l'angle des petites cohortes et d'examiner les positions que la FNEEQ pourrait défendre dans ce dossier, le comité a voulu obtenir une image plus complète de la situation dans les cégeps de nos syndicats affiliés. Un questionnaire comportant 13 items a été distribué lors du regroupement cégep en avril dernier, et suite à quelques relances, nous avons obtenu des réponses de la part de 34 de nos syndicats. Des cégeps de toutes les régions du Québec ont répondu, ce qui nous permet de penser que la situation que nous allons décrire correspond assez bien à la réalité.

La présente partie expose les résultats tirés de la compilation de ces réponses. Cette dernière, eu égard au fait que les réponses n'ont pas nécessairement toutes été vérifiées, ne peut constituer une référence totalement fiable et à ce titre, les chiffres avancés doivent être utilisés avec prudence. Mais notre enquête n'avait pas d'ambitions véritablement statistiques : nous voulions simplement pouvoir tracer, à grands traits, un portrait juste de la situation pour l'ensemble des syndicats du regroupement. Considérant le tout, le résultat obtenu est satisfaisant et il s'en dégage des constats assez parlants.

QUELQUES CONSTATS

Le premier de ces constats, c'est qu'on localise des programmes en difficulté dans une grande majorité des cégeps. Nous avons choisi comme critère celui qui est utilisé dans l'annexe S-026, soit moins de 45 étudiants, au total, dans les trois années du programme. Mentionnons ici que nous employons dans ce rapport l'expression « petites cohortes » dans son sens impropre. En principe, une cohorte est en effet constituée d'un nombre d'étudiantes et d'étudiants qui s'inscrivent dans un programme à une année donnée. Cependant, les variations brusques et importantes de ce nombre sont très rares et une « petite cohorte » vient en général en rejoindre d'autres : dès lors, c'est la fréquentation tout entière d'un programme qui est peu élevée.

Sur la base de ce critère, seuls sept cégeps parmi nos répondants n'ont aucun programme en difficulté. Le nombre de ces programmes varie, dans les réponses obtenues, d'un à dix programmes par cégep; il représente évidemment, d'un collège à l'autre, une proportion bien différente de l'éventail complet des programmes. D'après la Fédération des cégeps, qui utilise probablement le critère des 60 inscriptions au total dans un programme, 37% des autorisations de programmes seraient sous le seuil de viabilité.

Il est possible de relever au passage certaines tendances. Quelques programmes reviennent souvent dans les réponses données et semblent ainsi faire face à un problème d'attraction généralisé. Il est difficile d'en apprécier pleinement l'ampleur sans avoir un relevé complet des inscriptions dans tous les cégeps où ils se donnent, mais la fréquence à laquelle ils reviennent dans les réponses porte à penser qu'ils éprouvent à toutes fins utiles, des

difficultés partout. Des programmes offerts à de nombreux endroits, tels Informatique et Bureautique, sont dans cette situation, tout comme Génie électrique et, dans une moindre mesure, Comptabilité et gestion. D'autres programmes éprouvent cependant aussi des difficultés dans plusieurs collèges, même si l'offre est plus restreinte : il en est ainsi pour Métallurgie, Foresterie, Gestion agricole et Génie industriel.

Si on se fie aux réponses obtenues, les directions de collège suivent en général l'évolution des choses, bien qu'il faille probablement parler davantage d'une veille « à la pièce » que d'une réflexion globale et concertée. Si cette dernière existe, elle est le fait des Tables interordres créées dans la foulée du Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique du Ministère, lancé en 2006. Nous y reviendrons dans la troisième section.

Localement, l'extension de l'offre de programmes occupe peut-être davantage que la recherche de solutions pour ceux qui attirent peu. Il est clair que les fermetures de programmes constituent une décision de dernier recours que les collèges répugnent à prendre. Cette situation correspond en tous points à celle qui prévalait à la fin des années 90, lorsque le nouveau mode de financement a été mis en place. Il est frappant de constater que d'après le critère (somme toute assez sévère) que nous avons retenu, il y a pour les cégeps FNEEQ une centaine de programmes en difficulté, une poignée seulement de programmes ont été fermés ou suspendus dans le réseau au cours des dernières années et une quarantaine de nouveaux programmes ou voies de sorties sont apparus, durant la même période.

Du côté des syndicats la tendance est aussi à veiller au grain, surtout au CRT lorsqu'un programme est en grande difficulté et que des problèmes particuliers se posent. On ne signale pas de réflexion plus systématique : certains syndicats mentionnent des discussions en exécutif ou des questions en assemblée syndicale, mais sans plus. Les représentations syndicales aux Tables interordres sont l'exception.

Un deuxième fait notable est la multiplicité des causes à l'origine des difficultés d'un programme.

La diminution du bassin de population est évidemment à citer en tête de liste, partout où la baisse démographique sévit. Il faut signaler ici que cette diminution n'affecte un cégep que si le taux de passage secondaire-collégial reste constant. À cet égard, des variations (par exemple l'élargissement récent des conditions d'admission) permettent parfois de respirer un peu, encore que les programmes en difficulté ne sont pas nécessairement ceux qui en profitent le plus.

En fait, il s'agit surtout de la taille d'un bassin de population, qui est centrale en regard de la viabilité des programmes. Il est difficile de conserver, comme tentent de le faire les collèges, une palette attirante de programmes si le nombre de finissantes et de finissants du secondaire est restreint. Si de surcroît, dans une région donnée, ce nombre se réduit comme peau de chagrin, la situation peut devenir intenable. Le cas le plus souvent cité est celui de

Matane (dont le syndicat n'est pas affilié à la FNEEQ) qui offre sur son site 13 programmes différents à un effectif étudiant tournant autour de 600 personnes.

Ce genre de situation pose crûment le problème de l'accessibilité de l'enseignement supérieur en région. Une gamme variée de programmes est nécessaire pour retenir les jeunes, mais la maintenir coûte cher... surtout quand le mode de financement est expressément conçu pour forcer à la rationalisation!

Mais la baisse démographique est loin de constituer la seule cause des faibles fréquentations. Les perspectives d'emploi perçues jouent aussi beaucoup, qu'elles soient fondées ou non.

Le programme de Bureautique semble par exemple souffrir d'une image peu avantageuse, qui tiendrait en partie à la non-reconnaissance du DEC sur le marché du travail. À l'inverse, en Métallurgie, en Transformation des produits forestiers et en Transformation des matières plastiques, d'excellents emplois seraient disponibles, sans pour autant que les finissantes et les finissants du secondaire y soient attirés. La crise de la forêt, celle des transports aériens ou les mises à pied massives (chez Nortel par exemple) ne contribuent certes pas à projeter une image dynamique des secteurs concernés; il est bien normal que les jeunes réagissent davantage à l'image projetée qu'à l'état réel du marché de l'emploi, si tant est qu'ils en soient correctement informés. Dans d'autres domaines, on peut parler de « cycles » sectoriels, l'attraction d'un programme connaissant des hauts et des bas dont les causes sont plus ou moins faciles à cerner; ce serait le cas en Génie civil.

Cette image projetée par un programme tient par ailleurs à plusieurs autres éléments. La dénomination du programme joue, soit par ce qu'elle projette (Bureautique, Micro-édition ou Maintenance industrielle, lesquels ne semblent pas très attirants) soit parce qu'elle ne renvoie pas à quelque chose de très concret pour les étudiantes et les étudiants potentiels. Pour les jeunes du secondaire, « Logistique du transport » ou « Multimédia » restent des programmes flous et n'évoquent pas un emploi bien concret; même s'il s'agit d'un programme préuniversitaire, le profil Théâtre urbain en Arts et Lettres attire peu. On a procédé sur la base de la reconnaissance de ce problème, à Marie-Victorin, à une réorientation du programme de Gestion de la production de vêtements. À l'inverse, certains programmes seraient perçus comme trop spécialisés, tel Biotechnologie. La méconnaissance d'un programme, qu'elle soit liée à sa dénomination ou à une information jugée parfois peu appropriée auprès des jeunes des écoles secondaires, concourt certainement dans certains cas au manque de popularité d'un programme auprès d'effectifs potentiels.

Le problème de la concurrence est aussi souvent évoqué. Elle peut jouer entre différents programmes techniques offerts par le même cégep (dans le cas d'un bassin de recrutement restreint), mais renvoie plus généralement à celle qui existe entre collèges de la même région, qui se livrent une bataille pour attirer les finissantes et les finissants du secondaire. Pour les programmes préuniversitaires, cette concurrence est inévitable; pour les programmes techniques, l'absence de mécanismes nationaux efficaces pour gérer

l'évolution de l'offre de programmes (les décisions les concernant étant perçues comme généralement très politiques) accentue le problème.

Par exemple, Saint-Félicien souffre de l'autorisation accordée à Québec en Tourisme. Dans le domaine de l'horticulture, on note des recouvrements entre Montmorency et Lionel-Groulx; malgré des problèmes récurrents de recrutement à Saint-Laurent, le ministère a autorisé à Sorel le programme Environnement, santé et sécurité. Mentionnons au passage que si l'existence de cas de ce genre est souvent évoquée, peu de cas concrets sont cités dans l'éventail des réponses que nous avons reçues.

Mais la concurrence peut aussi jouer avec le secondaire (Comptabilité ou secrétariat versus Techniques de comptabilité et de gestion et Bureautique). La concurrence existe même avec les collèges privés, par exemple en Tourisme, donné à Québec par le Collège Mérici, mais offert conjointement par St-Lawrence et par Limoilou.

Il est encore trop tôt pour savoir ce que donnera l'exercice imposé aux Tables interordres créées par le plan gouvernemental de rapprochement de la formation professionnelle et technique. La voie des DEP-DEC, qui permet aux deux ordres d'enseignement de conserver des effectifs, est souvent examinée dans ces plans, particulièrement dans Lanaudière. Mais on ne dispose pas encore de données pour évaluer si les nombreux problèmes que pose cette formule (ajustements de programmes, tension sur les exigences des programmes, existence d'une masse critique suffisante pour assurer la viabilité) pourront trouver des solutions convenables.

Dans certains cas, la pertinence même du programme n'est pas acquise chez celles et ceux qui pourraient en bénéficier. C'est notamment le cas en Gestion agricole, un domaine où les pressions pour garder la main d'œuvre à la maison existeraient encore, mais surtout dans lequel une formation collégiale serait perçue comme superflue.

La hauteur des préalables est aussi mentionnée (Techniques physiques, Métallurgie, Électronique, Comptabilité et gestion), parfois en conjugaison avec la difficulté perçue des programmes.

Certains programmes sont évidemment aux prises avec plusieurs des problèmes mentionnés. Il importe aussi de conclure ce tour d'horizon en mentionnant qu'à notre connaissance, aucun collège n'a mené une étude systématique et documentée sur la nature des difficultés d'attraction d'un programme donné. Les causes évoquées ici, bien que fort vraisemblables, ne semblent pas avoir été l'objet d'une analyse complète et fouillée.

ENTENTES PARTICULIÈRES ET EFFET SUR LA DISTRIBUTION DES RESSOURCES

Peu de syndicats disent avoir des ententes locales formelles concernant les programmes en difficulté. Plusieurs activités ont pu être mises sur pied pour aider les programmes en difficulté; elles peuvent parfois être comptabilisées dans les 173 heures, parfois être faites

sur une base volontaire ou, dans d'autres cas, bénéficiant de petits dégrèvements, la plupart du temps (si on se fie à l'éventail des réponses reçues) financés hors masse. Nous entrons dans cette catégorie les différentes activités de recrutement.

L'impact des programmes en difficulté sur la distribution de la tâche est différent d'un cégep à un autre. Pour certains syndicats, l'impact serait nul. D'autres, par contre, signalent une forme de péréquation entre les départements, qui amène souvent une augmentation du nombre d'étudiants par groupe dans certaines disciplines pour financer les programmes en difficulté; d'autres relèvent simplement des augmentations de CI généralisées. Retenons que le poids des programmes en difficulté dans la distribution de la tâche est à géométrie variable et que la mesure de ses effets réels n'est pas toujours facile.

LE MODE DE FINANCEMENT DES CÉGEPS

Le financement des cégeps est complexe. Comme les enveloppes sont fermées dans le réseau, les tensions entre les administrations des collèges ou entre catégories de collèges, peuvent parfois être vives et risquent d'apparaître aussi bien lors de l'ouverture de nouveaux programmes que de nouveaux centres de formation, essentiellement à cause du manque de financement pour ce faire. Déjà, concernant l'éducation aux adultes, la nature « fermée » du financement se présente comme une incongruité qui, par rapport aux autres ordres d'enseignement, nuit considérablement au développement de la contribution des cégeps dans ce domaine.

Nous nous limitons ici à présenter les éléments essentiels à la compréhension de la situation qui nous intéresse. À la fin des années 90, la manière de calculer la hauteur du financement des enseignantes et enseignants de chaque collège, aux fins de l'enseignement régulier, a été considérablement modifiée. Ces changements visaient la réduction des coûts de la prestation de l'enseignement (nous y reviendrons plus loin) ce qui a conduit à des conséquences importantes sur les programmes à petites cohortes.

LE CADRE GÉNÉRAL DU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT D'UN CÉGEP : LE FABES

L'enveloppe budgétaire globale de fonctionnement d'un cégep est établie en s'appuyant sur la structure des règles budgétaires du mode d'allocation FABES¹. Cette structure est demeurée la même malgré le changement important d'orientation introduit en 2000-2001 par le mode de financement des allocations enseignantes selon les droites programmes.

Les 4 premières lettres (FABE) concernent les allocations associées à la mission première du cégep de dispenser de l'enseignement général et technique de niveau collégial :

- ◇ Les allocations fixes (F) permettent la mise en place de la structure minimale du cégep et des services d'accueil des étudiantes et des étudiants. Elle garantit un financement minimal à chaque cégep, quelle que soit sa taille.
- ◇ Les allocations liées aux activités pédagogiques (A) assurent le financement de certaines dépenses associées aux services aux étudiantes et aux étudiants qui vont des services directs à l'étudiant, à la gestion des ressources humaines et à la gestion des ressources matérielles et l'impression.
- ◇ Les allocations de fonctionnement liées aux bâtiments (B) servent à subventionner de manière normalisée les ressources nécessaires pour la gestion et l'entretien des terrains et immeubles.

¹ L'année 1993-1994 est la 1^{re} année d'application de FABES.

- ◇ Les allocations spécifiques (S) caractérisent l'action ministérielle et elles sont, en général, associées au soutien et au développement de l'enseignement collégial. Les allocations pour les programmes en difficulté sont régies par les règles d'une telle annexe (S026).
- ◇ Finalement, celles qui nous préoccupent particulièrement, les allocations destinées au financement des enseignantes et enseignants (E).

Les allocations liées au « E » de FABES servent à financer les coûts reliés à la masse salariale des enseignants. On retrouve parmi ces allocations, celles finançant les salaires et les avantages sociaux du nombre prévu d'enseignantes et d'enseignants à la convention collective (Annexe E002 du mode actuel²).

Le mode de financement du personnel enseignant des cégeps << Ereg >> est utilisé pour financer des activités tenues à l'enseignement régulier (étudiantes et étudiants inscrits à temps plein dans un DEC ou dans certaines AEC³). Les allocations sont basées sur une rémunération annuelle moyenne normalisée propre à chaque cégep et sur un nombre d'enseignants reconnus par le ministère aux fins de financement exprimé en ETC.

Il est important de relever au passage que l'écart entre la rémunération moyenne normalisée et son coût annuel moyen réel est laissé au cégep ou est à sa charge. Mais à la différence du surplus ou du déficit d'utilisation des ETC générés par l'application des règles de l'annexe E002 et par la convention collective qui s'ajoute ou se soustrait aux allocations de l'année suivante, cet écart de rémunération est pleinement transférable et le Collège peut l'utiliser à d'autres fins que l'enseignement. Il ne s'agit pas là de la seule composante du bilan financier de la masse salariale et il n'est pas facile de déterminer la proportion du surplus ou du déficit du E qui lui est imputable. Des vérifications sont en cours, mais à diverses occasions et dans différents collèges (entre autres, lors des auditions des griefs sur la récupération des journées de grève reprises), nous avons pu constater qu'il pouvait exister des surplus importants, qui effectivement étaient utilisées à d'autres fins que le financement d'enseignantes et d'enseignants.

² Avant 2005-2006, l'annexe de financement des enseignantes et enseignants portait le numéro F114.

³ Ce mode est aussi utilisé pour les activités tenues à la formation continue dans le cadre d'un DEC (FAC). Il exclut les activités tenues à la formation continue (étudiantes et étudiants à temps plein ou temps partiel inscrits dans un DEC ou une AEC ou à des cours hors programme). Ces dernières sont financées selon le mode « Epes » qui repose essentiellement sur l'embauche d'enseignantes et d'enseignants à la leçon. Ce dernier mode sert parfois à financer, à l'enseignement régulier, la formation offerte en milieu carcéral, en métiers d'art et dans les écoles juives.

LE NOMBRE D'ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS FINANÇÉ

Dans les prochaines sections, nous exposerons puis comparerons deux modes de financement des enseignantes et des enseignants afin de mettre en évidence les effets de ce changement sur les petites cohortes : le mode de financement actuel (appelé « mode de financement ») et celui utilisé en 1999-2000 (le « mode de calcul »)⁴.

▀ Le mode de calcul

Avant l'entrée en vigueur pour l'année 2000-2001 du mode de financement basé sur les *pes* et les droites programmes, le ministère de l'Éducation transmettait à chacun des collèges et syndicats le *mode de calcul*⁵ utilisé pour déterminer le nombre d'enseignants auxquels le collège avait droit pour l'année d'enseignement suivante.

Sans faire l'historique de ce mode d'allocations, qui a évolué depuis son origine, rappelons-en le schéma général. Ce mode reposait sur les paramètres d'une tâche standard d'enseignante et d'enseignant (préparation, adaptation, prestation, encadrement-évaluation et nombre d'étudiantes et d'étudiants semaine) auxquels on appliquait le nombre d'inscriptions à chacun des cours devant être dispensés par le collège. Cette application déterminait, pour chacun des cours, le nombre de groupes cours financés en fonction de nombres d'étudiantes et d'étudiants fixés nationalement pour chacune des disciplines, les *Nej*, et déterminait le nombre d'enseignantes et d'enseignants par comparaison à une tâche standard théorique inscrite dans le mode lui-même ($C = 37,92$).

▀ Prestation, évaluation, adaptation et encadrement

Le nombre total d'enseignantes et d'enseignants était la somme du nombre d'enseignants dévolus au collège pour tenir compte de

- ▀ l'enseignement de la théorie, des laboratoires et des stages à supervision directe (comme en soins infirmiers) (Pi^{TL});
- ▀ l'enseignement des stages à supervision indirecte (les stages à *Nejk*);
- ▀ l'enseignement de certains programmes (Institut maritime du Québec, COFA, sonorisation Alma et Drummondville);
- ▀ des nombreuses préparations.

⁴ Notons que depuis la réforme, le Mode de calcul contenait des éléments étrangers aux premières versions. Par exemple, l'association *Nej*-discipline était remplacée, dans certains cas, par une association compétence-*Nej*. Depuis 2000-2001, le mode de financement basé sur les droites programmes n'a pas changé dans son fondement. La principale modification apportée fut le financement des stages à supervision indirecte selon les droites programmes en 2007-2008.

⁵ Ce mode de calcul a une origine plus ancienne. La formule d'allocation a été convenue entre les parties et introduite en annexe à la convention collective de 1975-1979. Le décret de 1983 l'en a fait sortir.

Pour plus de détails sur l'histoire de la CI et sa relation à la formule d'allocation, voir l'annexe 1 du rapport du comité paritaire « Enseigner au collégial...Portrait de la profession », mars 2008.

Pour chaque collègue, le nombre d'enseignantes et d'enseignants requis pour la théorie et les laboratoires d'un cours enseigné à une session donnée était déterminé par une formule à deux termes que la formule de la CI calque.

$$p_{ijkl} = \left\{ 1,2 G_{ijkl} \frac{(T_k + L_k)}{C} \right\} + \left\{ 0,04 N_{ijkl} \frac{(T_k + L_k)}{C} \right\}$$

Ce premier terme déterminait le nombre d'enseignantes et d'enseignants nécessaires pour assurer la prestation, l'adaptation-évaluation et l'encadrement requis de ce cours. Ce premier terme dépend de la pondération du cours ($T_k + L_k$), du nombre d'inscriptions dans un cours (N_{ijkl}) et du nombre de groupes formés (G_{ijkl}). On reconnaîtra les termes pertinents de la CI : (le 1,2 Hc et le 0,04 pes).

Ce nombre de groupes dépendait directement du nombre d'inscriptions et d'un nombre standard d'étudiantes et d'étudiants pour la discipline du cours, les Nej (⁶). Ces nombres s'appliquaient aux disciplines et non aux programmes de telle sorte que des cours de chimie, à pondération et effectif égaux, généraient les mêmes ressources quel que soit le programme dans lequel ils étaient enseignés.

Le tableau ci-dessous illustre la variation des ressources allouées (en ETC) pour ce premier terme pour l'enseignement d'un cours fictif de 3 heures dans la discipline 560 (Théâtre), en fonction de l'effectif étudiant en inscriptions-cours (IC).

Tableau 1						
Disciplines	Cours	IC	Pondération	Nej	Groupe	ETC
560	560-111-03	3	3	15	1	0,052
560	560-111-03	4	3	15	1	0,054
560	560-111-03	18	3	15	1	0,076
560	560-111-03	19	3	15	2	0,125
560	560-111-03	36	3	15	2	0,152

⁶ Ces nombres visaient à tenir compte du régime pédagogique et du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Ils étaient définis par discipline. Si la majorité de disciplines n'avaient qu'un seul Nej, certaines en avaient plusieurs. Par exemple, les cours de soins infirmiers (discipline 180) avaient des Nej différents pour les parties de théorie, de laboratoire et de stages.

▀ Les préparations

Le second terme de la formule déterminait le nombre prescrit pour la préparation de ce cours.

$$p_{2ijkl} = \frac{(Tk + Lk)}{C} \times 0,9 \times [|p|]$$

Le facteur $[|p|]$ représentait le nombre de préparation pour dispenser le cours, nombre qu'il fallait minimiser mathématiquement. On reconnaîtra dans ce second terme, le facteur préparation de la CI.

Le tableau ci-dessous illustre la variation des ressources allouées pour ce second terme.

Tableau 2							
Disciplines	Cours	IC	Pondération	Nej	Groupe	ETC	ETC total
560	560-111-03	3	3	15	1	0,036	0
560	560-111-03	4	3	15	1	0,036	0,09
560	560-111-03	18	3	15	1	0,036	0,11
560	560-111-03	19	3	15	2	0,036	0,16
560	560-111-03	36	3	15	2	0,036	0,19

La dernière colonne du tableau 2 indique l'allocation pour ce cours (la somme des colonnes intitulées « ETC » des tableaux 1 et 2). On notera que ce mode de financement allouait des ressources pour tout groupe cours dont l'effectif étudiant était d'au moins 4. Lorsqu'il était inférieur à ce seuil, une annexe budgétaire précisait les programmes pour lesquels le financement était accordé et que, pour les autres cas, une entente entre le collège et le ministère devait être conclue.

Le paramètre « C » qui divise les deux termes précédents désignait la tâche standard théorique mentionnée en introduction. Elle représentait la charge par semaine pour la préparation, l'adaptation et la prestation de l'enseignement ainsi que pour l'évaluation et l'encadrement. Ce paramètre dont la valeur était fixée à 37,92 servait d'étalon pour le financement d'un ETC.

Cet exemple montre l'importance jouée par la création des groupes dans le financement de l'enseignement. En passant de 18 à 19 étudiantes et étudiants dans ce cours de théâtre, la création du deuxième groupe fait passer le financement de 0,11 ETC à 0,16 ETC, une augmentation supérieure à celle générée par l'augmentation de l'effectif étudiant de 19 à 36. Si l'effectif pour lequel un autre groupe est créé dépend de la discipline, les allocations passent toujours, lorsque cet effectif est atteint, à un autre palier. Ces situations illustrent le financement en escalier du mode de calcul : chaque contremarche de l'escalier correspond à la création d'un groupe et la marche, elle-même, légèrement inclinée correspond aux allocations générées par les inscriptions au cours à l'intérieur d'un même groupe.

De plus, la règle allouant, sous certaines conditions, des ressources au cours de moins de quatre étudiantes et étudiants reflétait déjà dans ce mode de financement une préoccupation à l'égard des groupes à faible effectif. Les effets de cette mesure étaient cependant nettement plus intéressants que les allocations prévues en vertu de l'annexe S026. On pourra apprécier plus loin l'écart entre les deux mesures, mais déjà la hauteur du financement conséquent aux ressources générées par la création du groupe, tel qu'on peut le constater dans le tableau 2, nous en indique le sens.

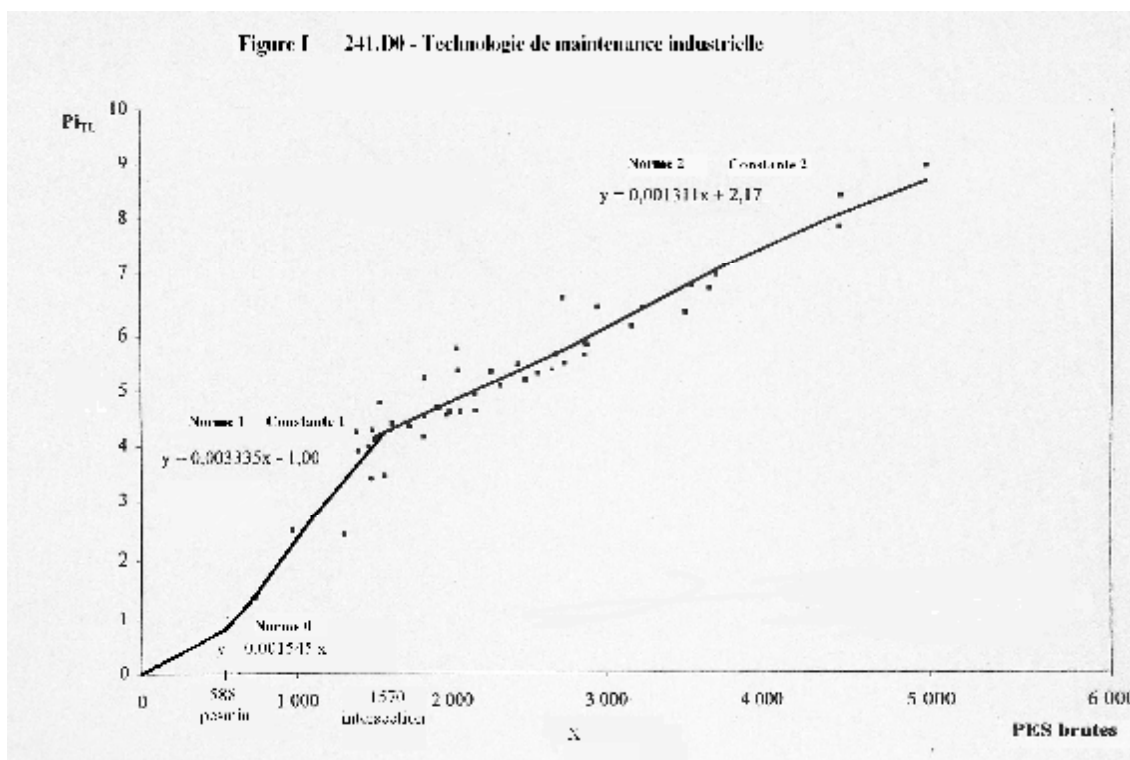
En associant le financement sur le travail réel des enseignantes et des enseignants, c'est-à-dire sur la préparation, la prestation, l'encadrement-évaluation et sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants rencontrés, comparé à un étalon, le mode de calcul assurait que les allocations à un collège répondaient aux besoins de l'enseignement. Ce lien entre le financement et la tâche permettait aussi de cibler là où les ressources étaient insuffisantes.

■ Le mode actuel de financement des ressources enseignantes

En plus de déterminer le budget pour le financement du personnel enseignant, l'application des règles prévues à l'annexe E002 détermine le nombre d'enseignantes et d'enseignants en ETC pour chacun des trois volets de la tâche et pour soutenir le plan stratégique de chacun des collèges (colonne D). Elle fixe aussi les ressources enseignantes prévues aux fins de recyclage et les ressources pour les charges à la formation continue fixée à la convention collective FEC (CSQ).

À ces ressources, il faut ajouter les allocations particulières fixes octroyées à certaines unités d'enseignement collégial de moins de 150 ETC (Ki), les allocations pour des situations particulières découlant de l'évolution du modèle de financement et de la révision des programmes d'études (K'p), ainsi que les allocations spéciales non récurrentes à certains collèges; à titre d'exemple, citons les mesures pour certains programmes en difficulté définie dans l'annexe S-026.

La majeure partie de ces ressources en ETC allouées à un collège dépend du nombre d'heures de cours enseignées et du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans chacune des composantes de financement⁷. Le nombre d'enseignantes et d'enseignants pour réaliser les activités prévues au volet 1 de la tâche, à l'exception du nombre fixé à l'Annexe I-2, est déterminé par l'application des droites⁸ de financement au nombre de pes⁹ générées. La figure I illustre les trois droites de la composante de financement de la formation spécifique du programme 241.DO, Technologie de maintenance industrielle¹⁰.



Chaque droite de financement est caractérisée par sa pente et son ordonnée à l'origine, c'est-à-dire le point où la droite coupe l'axe vertical des ressources. Dans le mode de financement, la pente est appelée « Norme » et l'ordonnée à l'origine est appelée

⁷ Ces composantes sont : la formation générale commune; la formation générale propre; la formation générale complémentaire; les cours de mise à niveau; les cours « hors programme »; et autant de composantes de formation spécifique qu'il y a de programmes d'études.

⁸ D'où viennent ces droites? Avant 2000-2001, le ministère de l'Éducation allouait à chacun des collèges un nombre d'enseignantes et d'enseignants selon le mode de calcul (PITL) dont il a été question à la section précédente. Pour réaliser le passage au mode de financement actuel, le MELS a calculé, pour chacune des composantes de financement, la droite qui, statistiquement, représentait le mieux les points (pes, PITL) pour l'ensemble des établissements enseignant chacune des composantes. Pour la composante de formation générale commune, les points retenus (pes, PITL) sont ceux des années 1994-1995 à 1996-1997 et pour toutes les autres composantes les points sont ceux des années 1989-1990 à 1996-1997.

⁹ Le nombre de périodes/élève/semaine (« pes ») est établi en multipliant la pondération hebdomadaire du cours par le nombre d'inscriptions à ce cours. Par exemple, un cours de philosophie de 3 périodes/semaine auquel 25 étudiants et étudiantes sont inscrits génère 75 pes (3 x 25).

¹⁰ Pour toutes les composantes de financement, il y a deux droites de financement. Pour certaines, une 3^{ème} droite est nécessaire (9 sur un total 127 (E002-v4)).

« constante ». Pour les droites illustrées à la figure I, la norme N1 est 0,003335 et la constante 1 est -1,00; la norme N2 est 0,001311 et la constante 2 est + 2,17. Quant à la Norme0, c'est la pente de la droite qui relie le 0 au P_i^{TL} correspondant au pesmin de 588. Elle est utilisée pour établir le nombre d'ETC lorsque les activités annuelles réalisées par l'établissement dans une composante de financement est inférieur au seuil défini par le pesmin. Elle détermine qu'il n'y a aucun ETC alloué lorsqu'il y a 0 pes réalisées. Cette Norme0 est la même pour toutes les composantes de financement.

Ainsi, le nombre d'ETC financés est directement proportionnel au nombre de pes générées par les inscriptions aux cours d'une composante de financement donnée.

Par exemple, pour connaître le nombre d'enseignantes et d'enseignants à temps complet requis pour l'enseignement de tous les cours de formation spécifique du programme de Technologie maintenance industrielle, il faut calculer pour chacun de ces cours le nombre de pes et faire la somme de ces calculs, puis appliquer la droite appropriée.

Disons, pour le programme 241.D0, qu'il y a 34 cours de 4 heures et qu'il y a 12 inscriptions par cours. Le nombre de pes pour 1 cours sera $12 \times 4 = 48$ pes et pour tous les cours $48 \times 34 = 1632$ pes.

Ce nombre de pes étant supérieur à l'intersection (1570 pes), la constante et la norme à utiliser sont 2,17 et 0,001311. Le nombre d'ETC financés sera :

$$2,17 + 0,001311 \times 1632 = 4,31 \text{ ETC}$$

Si le nombre d'inscriptions avait été de 11 plutôt que 12, le nombre de pes générées aurait été supérieur au pesmin mais inférieur au point d'intersection de telle sorte que le nombre d'ETC aurait été

$$0,003335 \times (11 \times 4 \times 34) - 1,00 = 3,99 \text{ ETC}$$

Et si l'effectif étudiant pour chacun des cours étaient de 4 étudiantes et étudiants, le nombre de pes aurait été de 544, inférieur au pesmin et le nombre d'ETC aurait été de :

$$0,001545 \times (4 \times 4 \times 34) = 0,84 \text{ ETC.}$$

En augmentant d'une seule étudiante ou étudiant l'effectif de ce programme, de 4 à 5, les ressources auraient été majorées de 51 % :

$$0,003335 \times (5 \times 4 \times 34) - 1,00 = 1,27 \text{ ETC.}$$

Nous le verrons plus loin, même si ce passage du pesmin augmente le financement, cela ne signifie pas pour autant que ce financement soit à la hauteur des besoins de prestation.

- ▮ Quelques remarques à propos des normes et des constantes de financement.
 - Les seuils minimaux, les pesmin, varient d'une composante de financement à l'autre. Pour les composantes de formation générale, des cours de mise à niveau, des cours hors-programme et pour les composantes spécifiques aux programmes préuniversitaires, le pesmin varie entre 200 et 322 pes, la majorité se situant à 200. Pour la formation spécifique des programmes techniques, cette valeur varie entre 200 et 19780 pes, les deux tiers se situant dans la plage de 400 à 2 000. Comme nous l'avons vu dans l'exemple ci-dessus, cette valeur est un seuil dont le passage fait bondir les ressources enseignantes financées. Par exemple, pour le programme 243.11, Technologie de l'électronique, il faut 3 étudiantes et étudiants inscrits dans tous les cours de formation spécifique du programme pour dépasser le pesmin. Le passage de 2 à 3 étudiantes et étudiants accroît le financement de 210 %, de 0,426 à 1,077 ETC. En techniques informatiques (420.AA), passer de 3 à 4 étudiantes et étudiants accroît le financement de 409 %, de 0,611 à 3.11 ETC.
 - La Norme1 varie de 0,000614 (celle de la composante de formation spécifique du programme Gestion de la production du vêtement 571.B0), à 0,003111 (celle de Technologie de maintenance industrielle 241.D0). La Norme1 de 571.B0 demande 1629 pes pour faire varier les ressources financées de 1 ETC (12 étudiantes et étudiants) alors que celle de 241.D0 génère 1 ETC chaque fois qu'il y a 321 pes (2,3 ét.).
 - La Norme2 varie entre 0,001193 (Formation générale propre) à 0,001726 (322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance). Le passage du point d'intersection ne produit pas une grande variation du nombre d'ETC financés.
- ▮ D'autres remarques illustrant les distinctions entre ces modes de financement.



Les inscriptions à un cours contribuent-elles également au financement du cours?

Le mode de financement repose essentiellement sur la composante de financement dans laquelle l'inscription de l'étudiante ou l'étudiant à un cours est déclarée par le Collège. Ainsi, les pes générées par les inscriptions de deux étudiantes ou étudiants à un même cours ne contribueront pas nécessairement également au financement de l'enseignement de ce cours. Par exemple, une étudiante d'un programme technique suit un cours de formation spécifique du programme de Sciences de la nature, préalable au programme universitaire dans lequel elle veut ensuite être admise. Son inscription sera déclarée par son collège dans la composante « Structure d'accueil universitaire ». Celle de l'étudiant du programme de Science de la nature sera déclarée dans la composante de formation spécifique de Sciences de la nature. La norme 1

de cette composante étant moins généreuse que celle des cours « hors programme », les pes du premier étudiant accroîtront les ressources de manière plus importante que celles du second.

Dans le mode de calcul, les deux inscriptions contribuaient également aux ressources générées. Elles contribueront aussi également à la charge individuelle de l'enseignante ou de l'enseignant.



Les disciplines contribuent-elles également au financement?

Les droites étant déterminées pour chacune des composantes de financement, elles ne distinguent pas les disciplines. Par exemple, que le cours de formation spécifique d'un programme soit en psychologie, en informatique ou en mathématiques, le nombre de ETC ne dépendra que du nombre de pes et non de la discipline. Si ce sont les mêmes étudiantes et étudiants qui sont inscrits dans ces trois cours et que ceux-ci ont la même pondération, ces trois cours de disciplines différentes contribueront également au financement de la formation spécifique du programme. Par contre, des cours de même pondération et de même effectif étudiant de ces mêmes disciplines, mais d'un autre programme ou encore en formation générale complémentaire ne généreront pas les mêmes ressources que dans le premier cas. On peut résumer cela en disant que le financement actuel repose sur les « programmes » et fait fi de disciplines.

On peut même dire que du point de vue du mode de financement, les ressources allouées à l'enseignement de la formation spécifique d'un programme d'études seront les mêmes qu'il y ait plusieurs cours de plusieurs disciplines à une session donnée ou un seul cours. Par exemple, la formation spécifique d'un programme préuniversitaire de 900 heures contacts pourrait se résumer en quatre cours de 15 heures semaines : deux aux étudiantes et étudiants de 1^{re} année, à chacune des sessions, et deux autres à ceux de 2^e année. La charge individuelle ne sera évidemment pas la même dans les deux situations.

Comme nous l'avons vu plutôt, le mode de calcul¹¹ alloue les ressources en fonction des groupes cours et donc des disciplines via les Nej. Cela a comme conséquence que les ressources allouées pour des cours de même pondération et de même effectif seront différentes si le Nej de la discipline de l'un des cours est tel qu'il permet la création d'au moins un groupe de plus que l'autre. Par exemple, si l'effectif étudiant était de 36 dans les cours de mathématiques et d'informatique de la situation décrite plus haut, il y aurait 1 groupe du cours de mathématique et 2 groupes du cours d'informatique. En d'autres termes, si c'était un cours de telle discipline plutôt que telle autre qui contribuait à l'atteinte d'une compétence, les ressources allouées dépendraient des Nej respectifs de ces

¹¹ Selon une enquête menée par la FNEEQ aux printemps 2003 et 2004, la majorité des collèges utilise le mode de calcul aux fins de la répartition des ressources entre les disciplines. Certains ont adapté localement le Nej de certaines disciplines.

disciplines. On pourrait dire que ce mode repose sur les disciplines et, pour caricaturer, fait fi des programmes.

Un autre aspect mérite d'être mentionné même s'il n'est pas directement lié au rôle des disciplines. Avant la réforme de 1993, plusieurs cours généraux de formation spécifique étaient communs à plusieurs programmes. Pensons à certains cours de mathématiques, de chimie, d'informatique, de psychologie ou d'administration. Des étudiantes et des étudiants de programmes différents pouvaient s'inscrire à ces cours. En les particularisant en fonction des compétences à atteindre dans les divers programmes, la réforme a multiplié ces cours et, par le fait même, subdivisé les effectifs en autant de groupes distincts. Par contre, le nombre de pes générées demeure le même (en supposant que tous ces cours différents ont la même pondération) de telle sorte que du point de vue du financement, nous l'avons déjà dit, les ressources seront les mêmes qu'il y ait un groupe ou plusieurs groupes. Mais, du point de vue de la prestation, plus il y a de groupes, plus le besoin en ressources est grand. On comprendra dès lors que cette multiplication des groupes cours, dont le financement actuel ne tient pas compte comme tel, a des effets néfastes sur les collèges de petites tailles et de manière plus accentuée là où de petites cohortes sont présentes.



Y a-t-il plusieurs programmes qui n'atteignent pas le pesmin?

Dans le tableau 3, on présente le nombre d'unités d'enseignement collégial distinctes aux fins du financement (cégeps, pavillons, campus, centres d'études)¹² qui ont dispensé, en 2006-2007, de l'enseignement dans des composantes n'atteignant pas le pesmin. On constate que, dans certaines unités d'enseignement, il n'y a pas que la composante de formation spécifique qui n'atteint pas le pesmin. Pour les composantes de formation générale propre et complémentaire, l'explication se trouve dans la taille de ces unités d'enseignement. En effet, le nombre d'inscriptions nécessaires pour atteindre le cap du pesmin de la formation générale propre est 20 étudiantes et étudiants. Pour les composantes des cours de mise à niveau et « hors programme », ce n'est pas la taille de l'unité qui explique le faible niveau d'activités, mais l'effectif étudiant inscrit à ces composantes. On retrouve cette situation dans des unités d'enseignement de différentes tailles.

Le tableau 4 présente le nombre de programmes différents (la composante de formation spécifique) et le nombre d'autorisations dans le réseau qui n'atteignent pas le pesmin¹³.

¹² Les pavillons Félix-Leclerc et Gabrielle-Roy du Cégep de l'Outaouais constituent, aux fins du financement, deux unités d'enseignement collégial, tout comme le Centre d'études collégiales de Montmagny et le Cégep de La Pocatière. Le MELS reconnaissait 73 unités d'enseignement collégial en 2006-2007.

¹³ Le nombre d'autorisations correspond ici au nombre de fois qu'un programme, enseigné dans le réseau au cours des années de référence, est sous le pesmin. Par exemple, si le programme 420.A0 est sous le pesmin dans 3 collèges en 2006-2007, il sera comptabilisé dans les 53 indiqués dans le tableau 4. Puisque ces trois autorisations correspondent au même programme, elles ne compteront cependant que pour 1 dans les 37 programmes différents du même tableau. Ces chiffres ne tiennent pas compte des inscriptions-cours dans des programmes non-autorisés.

Toutes les composantes de formation spécifique des programmes pré-universitaires dépassent leur pesmin lorsque l'effectif étudiant par cours est de 5. Dans les faits, en 2005-2006, les programmes Sciences humaines (300.A0) à Lac Mégantic et Sciences, lettres et arts (700.A0) à Saint-Félicien n'atteignaient pas leur pesmin. En 2006-2007, le programme de Sciences humaines du Centre matapédien d'études collégiales associé au Cégep de Rimouski et le programme des Sciences de la nature du Centre d'études de Matépédia associé au Cégep de Matane n'ont pas atteint leur pesmin.

Tableau 3	
	Nombre d'unités d'enseignement collégial
Composante pes \leq pesmin	2006-2007
FG propre	4
FG complémentaire	5
Cours mise à niveau	16
Hors programme	23
Formation spécifique	30

Au cours des années 2005-2006 et 2006-2007, le nombre d'autorisations de programmes techniques du réseau n'atteignant pas leur pesmin s'est accru de plus de 20. Ce sont majoritairement les mêmes programmes qui sont sous le pesmin en 2005-2006 et en 2006-2007 et ce sont aussi majoritairement les mêmes unités qui sont impliquées.

Dans le cas de certains programmes techniques qui n'atteignent pas un volume d'activités supérieur au seuil, le MELS octroie sous forme d'allocations spéciales (les As) des ressources additionnelles autres que celles prévues par la S026. Pour les autres composantes de financement, y compris pour les programmes préuniversitaires, il n'y a jamais eu d'actions ministérielles pour supporter l'enseignement.

Tableau 4		
Composante pes \leq pesmin ¹⁴	2005-2006	2006-2007
Nombre d'autorisations	44	53
Nombre de programmes	36	37

¹⁴ Sont inclus dans ces chiffres, les autorisations provisoires de programme qui, malgré le fait que le nombre de pes ne dépasse pas le pesmin, sont financées selon la Norme 1.



Les petites cohortes sont-elles sous-financées?

Le mode de financement actuel affecte particulièrement les programmes à petites cohortes. Contrairement au mode de calcul qui tenait compte de paramètres qui sont devenus ceux de la CI (préparation, encadrement-évaluation, et nombre d'étudiantes et étudiants rencontrés), le mode actuel ne tient compte que du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Ce faisant, les allocations sont rarement à la hauteur des besoins de la prestation de l'enseignement. Dans la plupart des programmes techniques, lorsque l'effectif est tel que le financement se fait selon la Norme 0, le financement est insuffisant. Le passage du pesmin, même s'il accroît le financement (principalement dû à la constante de financement), améliore peu le niveau de ressources de telle sorte qu'encore là, elles sont insuffisantes pour tenir compte complètement de la prestation des cours.

Dernier constat. On se rappellera que l'une des conditions fixées par l'annexe sur la consolidation de l'offre des programmes, la S-026, pour qu'un programme en difficulté ait accès à l'aide est que l'effectif étudiant soit d'au plus 44 et que cette aide consiste en une allocation supplémentaire qui comble la différence entre le financement dû aux inscriptions réelles et celui conséquent à cet effectif maximal. (S-026). Cette allocation supplémentaire demeure, dans plusieurs cas, tout aussi insuffisante. Ici, il n'y a rien de nouveau. Déjà en 2001, un groupe composé de membres de direction des collèges affirmait que les programmes d'études techniques avec des effectifs inférieurs à 60 étaient sous-financés. Cette position a été réaffirmée par certaines directions dans le cadre le rapport d'évaluation des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire publié en 2007.

Un exemple qui en dit long : le programme Techniques de bureau (Grille de Shawinigan 2006-2007).

Programme 412.A0					
Nombre d'étudiants 3 années	Étudiant-moyen/heure de formation spécifique	pes	Ressources en ETC		
			Financement selon les droites	Financement selon le mode de calcul	Financement selon le mode de calcul en finançant les groupes de moins de 4 ét.
				C = 37.92	C = 37.92
9	3	345	0.53	0 (3.37)	3.43
12	4	460	2.41	3.43	
15	5	575	2.54	3.49	
30	10	1150	3.21	3.79	
45	15	1725	3.88	4.09	
48	16	1840	4.01	4.15	
51	17	1955	4.15	4.22	
54	18	2070	4.28	4.28	

Cet exemple montre de manière éloquent que le financement actuel n'est pas à la hauteur des besoins pour réaliser l'enseignement de programmes à faible effectif. Alors que les ressources financées, lorsque l'effectif étudiant est de trois dans tous les cours, sont de 0,53 ETC, les besoins pour la prestation sont de 3,37 ETC ! Même en passant le seuil du pesmin avec quatre étudiantes et étudiants, ces besoins sont 42 % supérieur à ce que le mode actuel finance. La norme¹ ne garantit pas un financement adéquat des programmes d'études.

En adoptant la tâche théorique standard du mode de calcul (C= 37,92), il faut accroître l'effectif étudiant jusqu'à 54, très loin de l'effectif théorique fixé dans la S-026, pour que le financement assure le nombre d'enseignantes et d'enseignants nécessaire à l'enseignement des cours de la formation spécifique du programme de techniques de bureautique.

La conclusion que l'on doit tirer de cet exemple est que, malgré l'accroissement des ressources allouées en vertu de cette annexe, la base même du calcul du financement supplémentaire est inadéquate. L'effectif théorique de 45 étudiantes et étudiants ne correspond pas aux besoins réels de l'enseignement des programmes à petites cohortes.



La lettre d'entente sur les garanties (Annexe I-9) limite-t-elle le sous-financement?

Un autre élément important de la convention est la *Lettre d'entente sur les garanties* (Annexe I-9). Elle stipule que le mode de financement doit générer au moins 11 759,56 ETC pour les trois volets de la tâche lorsqu'il est appliqué aux inscriptions aux cours ou aux programmes de l'année 1998-1999. En d'autres termes, elle garantit que le mode de financement utilisé donne le même résultat que le mode de calcul lorsqu'on utilise les données de 1998-1999. Les vérifications faites jusqu'à présent indiquent que la garantie est respectée.

Il faut cependant noter que des modifications administratives affectant le réseau tel l'avancement de la date d'abandon ne sont pas considérées par la lettre de garantie. En 1998-1999, la date d'abandon sans mention d'échec était déjà passée de la 8e ou 9e semaine au 20 septembre et 15 février. Les *désinscriptions* avant ces dates de déclaration officielle ne sont donc pas non plus prises en compte. De plus, la situation dans le réseau aujourd'hui est passablement différente de celui de 98-99. À l'époque, la majorité des programmes n'avaient pas encore été révisés selon l'approche par compétence et il existait encore plusieurs cours s'adressant à des étudiantes et étudiants de programmes différents.

Même si, par cette lettre, le ministère s'engage à fournir les ressources supplémentaires nécessaires aux collèges affectés par des modifications ou des implantations de programmes, ou par des développements du réseau afin d'éviter une augmentation de la tâche aux enseignantes et aux enseignants, ces derniers n'ont pas encore eu l'occasion de sentir les effets de cette volonté ministérielle sur leur tâche d'enseignement.

Plus particulièrement, des facteurs tels les baisses d'effectifs étudiants résultant des baisses démographiques de certaines régions ou la faible attraction de certains programmes dans plusieurs cégeps du réseau ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette lettre d'entente. Si l'annexe S026 ajoute des ressources aux collèges subissant ces facteurs, elle ne le fait ni avec une visée explicite d'éviter l'alourdissement de la tâche ni, dans les faits, en évitant son alourdissement.

La consolidation des programmes : l'annexe S026

Cette annexe a succédé à la F138. Elle propose une mesure visant la rationalisation de l'offre des programmes et deux autres visant à assurer le maintien d'une offre de formation optimale dans les régions du Québec en soutenant certains cégeps qui font face à des problèmes de recrutement de clientèle dans des programmes d'études techniques jugés stratégiques pour le développement socio-économique du Québec :

- l'une pour les « autorisations de programmes d'études techniques en difficulté » qui consiste en une majoration du financement prévu pour le E et une subvention pour la promotion de certaines autorisations de programmes offerts en nombre restreint et situés dans certaines régions en baisse démographique;
- l'autre vise à répondre à des besoins particuliers tels le transport scolaire.

Ces mesures ne sont accessibles que si l'effectif étudiant du programme est de moins de 45 étudiantes et étudiants et que l'autorisation du programme n'est pas en doublon dans la région administrative.

De plus, cette annexe favorise les programmes pour lesquels il y a peu d'autorisations. Ainsi, pour ceux qui sont autorisés dans moins de cinq établissements dans le réseau, une aide est accordée aux programmes qui ont un effectif scolaire à la condition qu'il y ait moins de trois autorisations avec un effectif. De plus, pour les programmes dont l'effectif est inférieur à 10 étudiantes et étudiants, un plan de relance doit être déposé. S'il y a plus de 2 autorisations avec effectif, l'aide n'est accordée qu'aux établissements déjà admissibles l'année précédente afin que les étudiantes et étudiants complètent leur formation.

Depuis 2006-2007, les collèges dans des régions en baisse démographique ayant des programmes en difficulté avec moins de 10 étudiantes et étudiants en première année peuvent recevoir de l'aide à la condition de convenir d'une entente de service avec un autre établissement permettant aux étudiantes et étudiants de poursuivre leur 2^e ou leur 3^e année dans ce dernier établissement. Si l'effectif est supérieur à 10, un soutien financier peut aussi être accordé à ces programmes en difficulté.

L'allocation sous forme de As majorant le financement prévu pour le E est la différence entre ce que prévoit le E pour le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans le programme et le financement calculé sur la base de 44 étudiantes et étudiants répartis sur les trois années.

Consolidation de l'offre de formation Évolution des allocations				
	Nombre d'unités recevant S026	Allocation réseau S026 (ETC)	Allocation réseau Volet 1 (ETC)	As pgr en difficulté/Volet 1
2003-2004 F138	27	44,44	10 675,72	0,4 %
2004-2005 F138	30	75,10	10 672,13	0,7 %
2005-2006 S026	35	76,08	10 541,89	0,7 %
2006-2007 S026	38	83,44	10 605,90	0,8 %

Rappelons les lacunes de ces mesures d'aide déjà dénoncées en 2005 dans « *Soutenir les cégeps en difficulté dans les régions, Une nécessité* » :

- Les programmes préuniversitaires et les autorisations provisoires de programmes en sont complètement écartés;
- Les mesures de soutien ne sont accessibles qu'aux programmes techniques qui comptent moins de 45 étudiantes et étudiants sur l'ensemble du programme, alors que le ministère reconnaît qu'un programme avec moins de 60 inscriptions est en difficulté;
- L'aide accordée pour un même programme en difficulté n'est pas équitable puisqu'elle est réduite par une disposition (le K_i) qui affecte surtout des collèges en région.
- Les programmes offerts par deux établissements dans un rayon de moins de 150 km et dans une même région administrative sont exclus.

EN RÉSUMÉ...

Plusieurs constats peuvent être tirés de la comparaison entre le mode de calcul et le mode de financement des ressources enseignantes. Le premier est sans doute que le financement selon les droites programmes ne permet pas un financement adéquat de la prestation, lorsque les programmes n'atteignent pas un certain effectif étudiant.

Cette constatation n'est pas surprenante, puisque le mode de calcul a été délibérément et spécifiquement construit pour forcer les collèges à rationaliser leur offre de formation. Il n'est pas inutile de rappeler qu'à l'époque du changement, le regroupement cégep s'était, de bonne foi, commis à le considérer, au titre d'une simplification du calcul du financement du E qui ne pouvait avoir pour conséquence une augmentation de la tâche, l'annexe I-9 garantissant un plancher d'emploi. Nous avons peut-être accepté trop vite la logique apparente de cette garantie.

Force est aujourd'hui de constater que tous les effets de ce changement n'avaient pas été pris en compte. L'inadéquation entre les ressources générées et les besoins est aussi alimentée par un effet pervers de la réforme. Cette dernière incitait à l'adaptation des cours aux programmes, qui provoquait nécessairement une prolifération de petits groupes, chose à laquelle le nouveau mode de financement devait mettre un frein. Ainsi, après avoir vanté et vendu l'approche programme, on a mis en place un système de financement destiné à la contraindre, et en faisant des pes la base du calcul des ressources, renvoyant dans les collèges le problème des coûts. En contexte d'effectif étudiant faible, ce problème de coûts devient un handicap sérieux à la qualité de la formation en exerçant une pression énorme sur la tâche des enseignantes et enseignants.

La configuration générale du réseau a considérablement changé depuis 1999-2000 et tout porte à croire que le mode de financement actuel est de moins en moins congruent avec la nouvelle réalité. Pour étayer cette hypothèse, nous avons effectué les calculs nécessaires pour comparer, dans 20 collèges, le financement généré par les deux modes. Bien qu'il faille traiter ce résultat avec prudence, il reste que pour ces 22 cas, il y a une différence de 32 ETC à la faveur du mode de calcul. La généralisation est difficile pour une foule de raisons, mais l'exercice donne tout de même un ordre de grandeur réseau, vers les 110 ETC.

Le deuxième constat que nous faisons, c'est l'insuffisance des mesures d'aide. Les F138, puis S026 qui ciblent les programmes en difficulté contiennent plusieurs modalités qui empêchent l'accès à l'aide financière à plusieurs programmes d'études. On pense évidemment ici aux programmes qui sont offerts dans plus d'un établissement dans la même région administrative, mais aussi à l'effectif théorique de 44 qui interdit aux programmes dont l'effectif est supérieur à avoir accès à la majoration des ressources prévues à l'annexe S026. Nous l'avons vu, même lorsqu'un programme dépasse cet effectif théorique, le coût de la prestation est supérieur à ce que le financement alloue.

POUR DES SOLUTIONS DURABLES

La récurrence de très petites cohortes, dans un programme, génère à l'évidence toute une gamme de problèmes. Elle inquiète sur la viabilité à long terme du programme, fragilise la confiance des enseignantes et des enseignants qui y oeuvrent – ne serait-ce qu'en regard de leur avenir professionnel – et handicape à plusieurs niveaux le dynamisme d'un cégep, taxant sévèrement les énergies de la communauté collégiale dans un contexte de rareté de ressources.

Le mode de financement des cégeps, appliqué depuis une dizaine d'années, est venu aggraver ce problème de manière structurelle, en créant un important déficit dans le financement des petits groupes. Ces derniers génèrent depuis une pression importante sur l'ensemble des autres paramètres lors de la répartition des ressources. Quand un cégep, pour des raisons qui sont en général d'ordre démographique, doit composer avec plusieurs de ces petites cohortes, la situation peut devenir dramatique.

Mais la mission des cégeps – rendre l'enseignement supérieur accessible partout sur le territoire – ne peut être intelligible que dans un cadre qui rend possible un minimum de variété dans l'offre de programmes de formation. Déjà, plusieurs jeunes des régions décident de migrer vers un grand centre pour étudier, et ce, parfois même si le programme de leur choix est offert dans leur région : plus la palette des programmes offerts localement diminue, plus le problème de rétention s'accroît. On peut comprendre que le choix de programmes ne soit pas aussi étendu dans tous les cégeps de la province; il reste que si le financement de base et le financement d'appoint sont insuffisants, le maintien d'une offre raisonnable de formation repose en bonne partie sur les efforts locaux, au détriment de l'ensemble des activités d'un cégep.

Mais tout ne peut être ramené dans ce domaine à une question d'argent. Il est évident que le maintien d'une offre raisonnable de formation coûte nécessairement plus cher en région, cela n'entraîne pas qu'il faille systématiquement faire survivre à tout prix un programme dont la fréquentation périclète.

Dès lors, nous croyons qu'il faut préconiser des solutions qui embrassent la totalité des dimensions du problème. Et même s'il faut aussi trouver moyen d'atténuer à court terme les difficultés actuelles, les véritables solutions ne sauraient être ponctuelles : elles doivent être durables et permettre de gérer l'ensemble du problème. Elles doivent également pouvoir être défendues par tous nos syndicats.

Cela étant dit, il faut réaliser qu'à ce chapitre, les obstacles sont nombreux dans le contexte actuel.

QUELQUES OBSTACLES

Au premier chef, il faut mentionner l'approche générale adoptée par le gouvernement vis-à-vis les régions.

On peut difficilement parler de politique concertée et efficace visant à favoriser le développement régional; incapable de trouver et de défendre des solutions efficaces, mais évidemment obligé, politiquement, d'afficher des préoccupations à l'égard des régions, le gouvernement semble avoir choisi de « référer » les problèmes aux régions elles-mêmes. L'octroi des autorisations de programmes est très souvent un geste politique, sans arbitrage national et sans égard aux conséquences sur l'ensemble. En matière d'offre de programme dans l'enseignement collégial, le Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique l'illustre clairement.

Un survol des projets d'aménagements qui, dans plusieurs régions, circule déjà, montre que l'exercice ne débouchera pas sur une rationalisation qu'aurait souhaitée le ministère. Ces plans témoignent, certes, d'un effort poussé de collaboration entre les Commissions scolaires et les cégeps, mais il est clair que les régions pensent développement (peut-on les en blâmer?) et tentent de préserver les acquis.

Un gouvernement qui cherche à réduire les dépenses de l'État ne peut que s'inquiéter des coûts liés à leur survie. Mais à cet égard, on peut penser que ce gouvernement n'est pas mécontent de la situation actuelle.

Tout en maintenant un système de financement qui étouffe les programmes à faible fréquentation, le ministère peut en effet se targuer d'aider ces programmes (via l'annexe S-026). Il laisse à d'autres la démonstration que cette aide est insuffisante pour pallier le problème structurel du mode de financement et qu'elle ne constitue pas une réponse aux questions plus politiques qui doivent être posées lorsqu'un programme est en difficulté. Toute la problématique est déléstée vers la gouverne locale ou régionale et dans cette dynamique, ce sont les cégeps qui sont coincés entre la volonté de conserver une offre de formation raisonnable et les casse-têtes financiers qui en découlent. Le gouvernement peut même alléguer étudier (via par exemple le projet CÉFRIO) des solutions de remplacement.

Au sein de la Fédération des cégeps, la question du financement génère depuis toujours beaucoup de divisions. Plusieurs iniquités, apparentes ou avérées, entre collèges comparables, viennent attiser des tensions qui ont pu à certains moments frôler la rupture. Bien que les sources de ces tensions ne puissent se résumer à l'opposition entre les cégeps de régions et les cégeps de milieux urbains, cette dernière y compte certainement pour beaucoup. Dans ce contexte d'intérêts divergents en son sein, et compte tenu de la fermeture de l'enveloppe budgétaire, il est difficile d'espérer de la part de la Fédération des cégeps une position très incisive, qui soit de nature à amener des solutions durables au problème des petites cohortes. À cet égard comme en tout ce qui touche d'ailleurs au financement de l'enseignement, la Fédération des cégeps a pris depuis longtemps le parti de

tenter de gagner pour d'autres fins que l'enseignement les sommes que le ministère peut consentir à engager dans l'enseignement collégial – témoins les transferts fédéraux et le résultat de la dernière négociation.

Par ailleurs et finalement, comme nous le mentionnions plus haut, on ne peut pas non plus, ne serait-ce qu'en termes de crédibilité, esquiver la question pure et simple de la viabilité d'un programme : la logique de survie à n'importe quel prix d'un programme en difficulté, lorsque tout a été fait pour le conserver, ne mène nulle part.

DES BESOINS À COURT TERME

Une approche systémique s'impose, mais cela prend du temps, d'autant que les décideurs ne se rendent pas à sa nécessité. Or le problème est tout de même pressant : c'est un sentiment d'urgence qui a amené le regroupement cégep à demander au comité sur les petites cohortes un rapport pour avril 2008, échéance qui n'a pu être rencontrée.

Pour tenir compte de cette urgence, nous croyons qu'il faut agir sur deux tableaux : travailler à déclencher la volonté politique de solutions durables, tout en obtenant parallèlement un support à court terme.

Deux avenues permettent, sans dépenses supplémentaires pour le gouvernement, d'obtenir un support à court terme. Chacune préserve également notre volonté que tous nos syndicats puissent y trouver son compte.

La première, c'est l'élargissement des règles actuelles imposées aux collèges dans la disposition des transferts fédéraux. De manière explicite, le MELS pourrait indiquer aux collèges qu'il soutiendrait, pour les deux années à venir et dans le cadre d'une phase transitoire parallèle à la conduite de travaux plus complets sur la question, l'engagement d'une partie des sommes en provenance des transferts fédéraux au soutien des petites cohortes. Et il y a lieu de croire que la charge actuelle générée par ces programmes pourrait être allégée.

Une seconde avenue envisageable est de demander de mieux préserver l'intégrité de la masse salariale. Il est possible que plusieurs collèges dégagent actuellement des surplus à même le financement de la masse salariale. Or une fois générés, ces surplus échappent complètement au financement de l'enseignement. Il s'agit certainement là d'une situation anormale. Les besoins sont grands et de l'argent dédié à l'enseignement serait disponible à certains endroits, sans qu'il en coûte un seul sou de plus au ministère. Nous croyons qu'il y aurait lieu de réclamer, localement et au plan national, que des mesures soient prises pour que les sommes reçues par les collèges aux fins du financement de la masse salariale y restent complètement dédiées et qu'il soit en particulier possible, de manière concertée avec la partie syndicale, d'engager localement les surplus dans le support et la relance des programmes à petites cohortes, pour les soutenir d'ici à ce qu'une politique plus générale soit développée à cet égard dans le réseau.

Dès lors, la FNEEQ et la CSN pourraient faire parvenir dès maintenant à la ministre une demande explicite en ce sens; cette demande pourrait être exprimée de nouveau lors de la rencontre qui lui sera demandée sur la question des transferts fédéraux.

UNE APPROCHE COHÉRENTE POUR LE LONG TERME

Force est de constater que, dans le contexte actuel, le réseau des cégeps ne dispose d'aucune approche systématique, concertée et convenue de la question importante des programmes en difficulté. À quel moment un programme doit-il être déclaré dans cette situation? Un simple chiffre – le critère actuel du ministère – est-il approprié, sans égard à des considérations tels le bassin de population du collège concerné, l'état général du programme ailleurs au Québec, les besoins de main-d'œuvre et l'état du secteur, la carte globale des programmes et celle du cégep considéré, étant entendu que le dynamisme d'un collège ne peut être dissocié de sa capacité d'offrir une gamme minimale de programmes?

De quelles mesures de soutien un collège dispose-t-il actuellement lorsque la fermeture d'un programme est envisagée? N'y aurait-il pas lieu de fixer des balises permettant de rassurer le milieu dans ces cas de figure, au niveau par exemple d'étapes convenues à franchir avant de prendre une décision, de meilleures mesures de remplacement pour les enseignantes et les enseignants, de remplacement éventuel d'un programme dans l'offre du collège?

Pour diverses raisons évoquées plus haut, il semble bien, au ministère comme à la Fédération des cégeps, qu'on entende laisser les collèges aux prises avec de tels problèmes se débrouiller avec le maigre support de la S-026 et les moyens du bord, sans approche globale et réseau de la problématique.

Si on admet qu'il serait peu productif de se contenter de dénoncer la situation et de réclamer plus d'argent, il faut travailler à proposer des solutions qui, si elles ne sont pas à coût zéro, puissent s'inscrire dans une approche plus complète et apparaître susceptibles de rallier les principaux acteurs autour de « comment » viables. Il y aurait à cet égard une importante sensibilisation à faire.

Cela ne signifie pas qu'on puisse passer outre à la demande d'un meilleur financement récurrent pour les petites cohortes. Mais cette demande, de l'avis du comité, a de meilleures chances de cheminer si elle s'inscrit dans une approche plus globale de la question, approche qui doit tenir compte de l'ensemble des facteurs mentionnés plus haut. Ainsi, il faut chercher une formule qui permet impérativement de préserver la capacité des collèges de région d'offrir une palette de programmes de bon registre, tout en soutenant de manière plus cohérente les démarches de soutien, de relance, de remplacement ou de fermeture des programmes en difficulté.

Sur le plan du financement, il faut diminuer dans tous les collèges la pression générée par les petites cohortes, ce qui implique à cet égard une révision du mode de financement. Mais si

on accepte la pertinence de modalités convenues, au sein du réseau, pour la gestion des programmes en difficulté, il s'ensuit qu'une révision du financement dédié (annexe S-026) serait aussi nécessaire.

Pour obtenir dans ce chantier des gestes concrets de la part du ministère, il faut d'abord le convaincre de la nécessité d'agir, tout en suggérant des modalités cohérentes pour y arriver.

Dans cette optique, nous suggérons de faire les approches nécessaires auprès du ministère comme auprès de la Fédération des cégeps, en vue de la mise sur pied d'un comité tripartite ayant comme mandats de :

- Redéfinir des paramètres de seuil de viabilité en tenant compte, notamment, de critères qui tiennent compte de la taille des bassins de population et de la nécessité d'une offre de formation suffisante par un cégep;
- Recommander des modalités de renforcement de la gestion nationale de l'offre des programmes;
- Établir un protocole de relance, de remplacement et de fermeture de programmes comportant notamment des mesures de remplacement des personnels;
 - présenter des étapes clairement définies permettant aux collègues et aux syndicats de travailler dans un environnement convenu;
 - offrir un support dédié pour l'établissement d'un diagnostic sur les difficultés rencontrées ainsi que sur l'apport de correctifs;
- Revoir le financement d'appoint pour les programmes en difficulté à la lumière de ce protocole;
- Revoir le mode de financement de telle sorte qu'il tienne mieux compte des petites cohortes.

UNE SENSIBILISATION NÉCESSAIRE

Le comité est d'avis qu'à la suite d'une telle démarche, il serait possible d'améliorer grandement la situation actuelle, faisant en sorte de mieux soutenir les collègues dans cette situation, de préserver une offre de programmes suffisamment attrayante, de tenir compte des situations locales et de s'assurer de la pertinence et du meilleur emploi possible de réinvestissements nécessaires.

Il est peu probable que le ministère, la Fédération des cégeps ou même les directions des collèges aux prises avec de nombreuses petites cohortes, logent spontanément à cette enseigne, pour l'instant du moins. Il faut donc poursuivre le travail de sensibilisation.

Dans cette optique, des rencontres de discussions autour des enjeux soulevés ici entre la partie syndicale et la partie patronale au local, dans tous les collèges aux prises avec le problème, mais particulièrement dans les endroits les plus touchés, seraient appropriées, en parallèle avec une rencontre similaire entre la Fédération des cégeps et la FNEEQ. L'objectif de telles rencontres serait de vérifier la propension des administrations locales et de la

Fédération des cégeps à demander conjointement la mise en place d'un tel comité et à sensibiliser le corps politique à sa pertinence. Cette opération peut être menée à l'automne, avec un bilan prospectif établi en décembre. Elle pourrait donner lieu, au printemps, à une campagne nationale destinée à obtenir la mise en place de ce comité de travail.

Par ailleurs, il nous apparaîtrait utile, dans ce contexte, que la partie syndicale du comité de la profession enseignante, puis l'ensemble du comité lui-même, soient sensibilisés aux avenues préconisées ici, et régulièrement informés de toute avancée, de telle sorte qu'ils leur soient possible d'en tenir compte dans leurs travaux. Dans la même perspective, il faut prendre acte des travaux de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) sur la problématique qui nous intéresse ici. Une harmonisation avec la FECQ pourrait être envisageable, ses orientations semblant convergentes avec les nôtres.

CONCLUSION

Beaucoup de travail reste à faire dans ce dossier pour parvenir à nos fins. Les avenues mises en avant ici ne disposent pas de tous les aspects de la question; il va de soi que la prochaine ronde de négociation pourra aussi porter des demandes sur la question. Mais nous pensons que ces avenues présentent les meilleures chances d'améliorer la situation et, encore une fois, qu'elles peuvent permettre aux syndicats du regroupement de faire front commun : tous nos syndicats peuvent y trouver leur compte, d'autant plus qu'il y a à la clé la capacité du réseau des cégeps à renforcer sa mission de rendre accessible, partout sur le territoire, un enseignement supérieur de qualité.

Dès lors, le comité suggère que le regroupement cégep :

DEMANDE au comité

- *de bonifier le document par des données pertinentes et percutantes.*

INVITE ses syndicats

- *à obtenir, au cours des prochaines semaines, la valeur des surplus ou déficits de la masse salariale des enseignantes et des enseignants (en excluant la sur-embauche ou la sous-embauche), la valeur de l'écart de rémunération ainsi que l'utilisation qui a été faite de ces sommes au moins pour les deux dernières années;*
- *à explorer avec leur direction locale la possibilité d'une demande commune, accompagnée d'une campagne appropriée, de mise en place d'un comité tripartite sur les programmes en difficulté, dans une optique de renforcement de l'accessibilité;*
- *à faire rapport à la FNEEQ de ces deux démarches d'ici le prochain regroupement.*

MANDATE ses représentantes et ses représentants

De faire les approches nécessaires auprès du ministère comme auprès de la Fédération des cégeps, en vue de la mise sur pied d'un comité tripartite ayant comme mandats de :

- *Redéfinir des paramètres de seuil de viabilité en tenant compte, notamment, de critères qui tiennent compte de la taille des bassins de population et de la nécessité d'une offre de formation suffisante dans les cégeps de régions;*
- *Recommander des modalités de renforcement de la gestion nationale de l'offre des programmes;*
- *Établir un protocole de relance, de remplacement et de fermeture de programmes comportant notamment des mesures de remplacement des personnels;*
 - ▮ *présenter des étapes clairement définies permettant aux collèges et aux syndicats de travailler dans un environnement convenu;*

- ▮ offrir un support dédié pour l'établissement d'un diagnostic sur les difficultés rencontrées ainsi que sur l'apport de correctifs;
- Revoir le financement d'appoint pour les programmes en difficulté à la lumière de ce protocole;
- Revoir le mode de financement de telle sorte qu'il tienne mieux compte des petites cohortes.
- Solliciter l'appui de la CSN dans le dossier, pour le court terme comme pour le long terme;
- Demander à la FAC et à la FEC que la question des programmes en difficulté soit à l'ordre du jour de la rencontre prévue avec la ministre sur les transferts fédéraux;
- Explorer avec la FECQ les possibilités de gestes conjoints;
- Sensibiliser les responsables de l'éducation des partis d'opposition à cette question;
- Faire rapport au regroupement de décembre et de proposer pour la session d'hiver, à la lumière du bilan des informations reçues, les modalités de mise en route d'une campagne destinée à obtenir l'aide nécessaire à court terme et la mise en place d'un comité tripartite dès l'an prochain.
- Exiger des bonifications à l'annexe budgétaire S-026.

La coordination du regroupement reprend ses recommandations à son compte.

ANNEXE

Rapport du comité ad hoc sur les petites cohortes

DÉPOSÉ À LA RÉUNION DU REGROUPEMENT CÉGEP

5 DÉCEMBRE 2008

PETITES COHORTES : UN BREF ÉTAT DES LIEUX

Lors de sa réunion d'octobre dernier, le regroupement cégep demandait au comité de bonifier le document avec des données pertinentes et percutantes.

Les données retenues pour bonifier le rapport sont de même nature que celles utilisées dans les travaux antérieurs sur les programmes en difficulté menés par la Fédération.

Ce sont :

- Les variations des effectifs étudiants tant au niveau régional (régions administratives) qu'au niveau de chacune des institutions;
- Le portrait réseau des petites cohortes sous l'angle des programmes de moins de 45 étudiantes et étudiants.

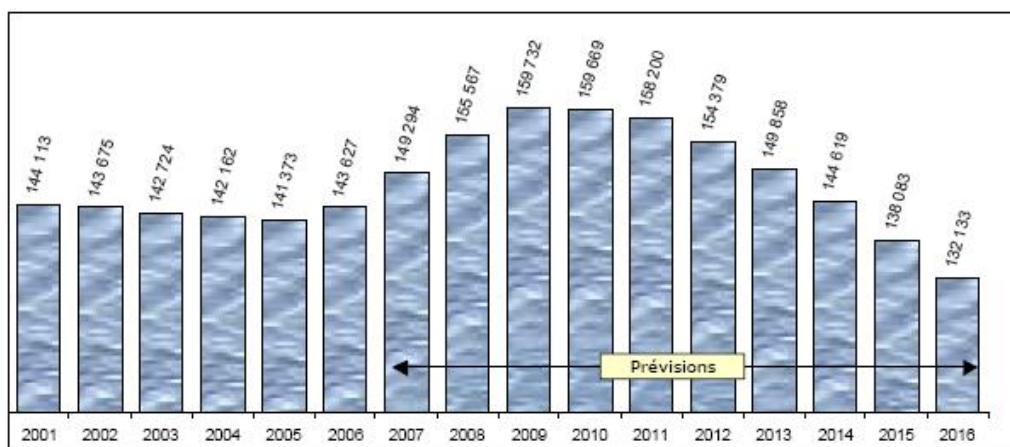
Les données retenues sont celles de l'année 2006-2007, les dernières disponibles.

EFFECTIFS EN BAISSSE

L'une des causes des petites cohortes est la baisse des effectifs étudiants. Les dernières données SIPEEC (automne 2007) confirment que le réseau collégial subira une baisse importante de ses effectifs étudiants au cours des prochaines années. Après avoir passé par

Figure 3

Observations (2002-2006) et prévisions (2007-2016) de l'effectif étudiant au réseau collégial public



un creux de vague en 2005, légèrement moins important que celui annoncé, le réseau verra son effectif étudiant croître jusqu'en 2010. Sa démographie chutera de 17% au cours des 6 années suivantes.

Toutes les régions ne seront pas affectées de la même façon.

Variation du nombre réel des inscriptions au collégial public entre 2003 et 2006 et variation par rapport aux prévisions pour 2012

Régions	2003	2004	2005	2006	Écart	Prévisions	Écart
					2006/2003	2012	2006/2012
Nord-du-Québec	104	73	92	78	- 25, 0%	70	- 10, 3%
Chaudière-Appalaches	5547	5425	5399	4958	- 10, 6%	4774	- 3, 7%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8343	8017	7710	7712	- 7, 6%	6895	- 10, 6%
Abitibi-Témiscamingue	2393	2342	2181	2225	- 7, 0%	1952	- 12, 3%
Bas-Saint-Laurent	5677	5502	5308	5430	- 4, 4%	4785	- 11, 9%
Capitale-Nationale	18376	18074	17607	17616	- 4, 1%	18244	3, 6%
Mauricie	5358	5204	5068	5164	- 3, 6%	5304	2, 7%
Côte-Nord	1192	1205	1188	1160	- 2, 7%	1195	3, 0%
Montréal	49024	48725	49241	49706	1, 4%	55744	12, 1%
Montréal	17477	17547	17269	17818	2, 0%	19502	9, 5%
Centre-du-Québec	2664	2603	2542	2770	4, 0%	2943	6, 2%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1049	1127	1158	1091	4, 0%	1047	- 4, 0%
Laurentides	6746	6816	6989	7131	5, 7%	8939	25, 4%
Estrie	6220	6275	6319	6611	6, 3%	6736	1, 9%
Outaouais	4387	4595	4487	4689	6, 9%	5126	9, 3%
Lanaudière	3736	3957	3952	4142	10, 9%	4812	16, 2%
Laval	4430	4673	4863	5320	20, 1%	6311	18, 6%

Source SIPEEC septembre 2007

À la lecture du tableau de l'évolution des effectifs dans les institutions d'enseignement collégial public, on constate que la décroissance n'affectera pas tous les cégeps de la même façon : malgré une légère amélioration en 2009, c'est 25 % des unités d'enseignement (cégeps, campus ou pavillons) qui se retrouveront en 2012 dans une situation moins bonne que celle prévalant en 2006. Ces institutions se retrouvent dans les régions visées actuellement par l'annexe S026 : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

On constate aussi que près de 37 % des institutions continueront la croissance amorcée plus tôt.

VARIATION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS PAR INSTITUTION 2003-2006 ET 2006-2012

Nom des cégeps ou centres	2003	2006	Écart 2006/2003	2012	Écart 2006/2012	Régions des Cégeps ou centres en décroissance de 2003 à 2012	Régions des Cégeps ou campus en croissance de 2003 à 2012
Centre spécialisé des pêches	33	54	63,6%	34	-37,0%		
Centre d'études collégiales de Charlevoix	265	194	-26,8%	154	-20,6%	Capitale-Nationale	
Matane	551	613	11,3%	493	-19,6%		
Pavillon Val-d'Or	427	394	-7,7%	319	-19,0%	Abitibi-Témiscamingue	
Centre matapédien d'études collégiales	118	113	-4,2%	94	-16,8%	Bas-Saint-Laurent	
Shawinigan	1238	1013	-18,2%	854	-15,7%	Mauricie	
Saint-Félicien	1145	979	-14,5%	830	-15,2%	Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Rivière-du-Loup	1275	1135	-11,0%	981	-13,6%	Bas-Saint-Laurent	
Centre d'études collégiales de Montmagny	139	145	4,3%	126	-13,1%		
Chicoutimi	2523	2357	-6,6%	2055	-12,8%	Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Pavillon Amos	170	194	14,1%	170	-12,4%		
Rimouski	2522	2542	0,8%	2254	-11,3%		
Abitibi-Témiscamingue	1796	1637	-8,9%	1463	-10,6%	Abitibi-Témiscamingue	
Pavillon Chibougamau	104	78	-25,0%	70	-10,3%	Nord-du-Québec	
Thetford	829	745	-10,1%	672	-9,8%	Chaudière-Appalaches	
Jonquièrre	3393	3150	-7,2%	2853	-9,4%	Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Héritage	760	803	5,7%	740	-7,8%		
La Pocatière	927	813	-12,3%	756	-7,0%	Bas-Saint-Laurent	
Alma	1204	1130	-6,1%	1057	-6,5%	Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Beauce-Appalaches Mégantic	-	158	-	149	-5,7%		
Gaspésie et des Îles	602	623	3,5%	589	-5,5%		
Sept-Îles	567	529	-6,7%	505	-4,5%	Côte-Nord	
Pavillon études collégiales Carleton	189	183	-3,2%	175	-4,4%	Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine	
Rimouski - Marine	284	214	-24,6%	207	-3,3%	Bas-Saint-Laurent	

Rapport du comité ad hoc sur les petites cohortes

Nom des cégeps ou centres	2003	2006	Écart 2006/2003	2012	Écart 2006/2012	Régions des Cégeps ou centres en décroissance de 2003 à 2012	Régions des Cégeps ou campus en croissance de 2003 à 2012
Lévis-Lauzon	3030	2796	- 7, 7%	2723	- 2, 6%	Chaudière-Appalaches	
Beauce-Appalaches	1549	1272	- 17, 9%	1253	- 1, 5%	Chaudière-Appalaches	
Sous-centre des Îles	133	150	12, 8%	150	0, 0%		
Sainte-Foy	6187	6423	3, 8%	6533	1, 7%		Capitale-Nationale
Sherbrooke	5241	5624	7, 3%	5729	1, 9%		Estrie
Sorel-Tracy	914	757	- 17, 2%	774	2, 2%		
Saint-Jean-sur-Richelieu	2298	2462	7, 1%	2536	3, 0%		Montréal
Limoulo	3545	2660	- 25, 0%	2749	3, 3%		
Campus Lennoxville	979	829	- 15, 3%	858	3, 5%		
Chicoutimi - Pilotage	78	96	23, 1%	100	4, 2%		Saguenay-Lac-Saint-Jean
François-Xavier Garneau	5896	5841	- 0, 9%	6143	5, 2%		
Limoulo (Charlesbourg)	1663	1612	- 3, 1%	1697	5, 3%		
Granby-Haute-Yamaska	1282	1500	17, 0%	1580	5, 3%		Montréal
Victoriaville	1098	1012	- 7, 8%	1068	5, 5 %		
Drummondville	1494	1715	14, 8%	1813	5, 7%		Centre-du-Québec
Rosemont	2496	2305	- 7, 7%	2448	6, 2%		
Trois-Rivières	4120	4151	0, 8%	4450	7, 2%		Mauricie
École du meuble et bois ouvré (Montréal)	122	105	- 13, 9%	113	7, 6%		
Saint-Hyacinthe	2577	2762	7, 2%	2981	7, 9%		Montréal
Baie-Comeau	609	601	- 1, 3%	653	8, 7%		
Campus Saint-Lawrence	820	886	8, 0%	968	9, 3%		Capitale-Nationale
Dawson	7255	7139	- 1, 6%	7835	9, 7%		
Marie-Victorin	2769	2979	7, 6%	3272	9, 8%		Montréal
Campus Saint-Lambert-Longueuil	2360	2510	6, 4%	2763	10, 1%		Montréal
Vieux Montréal	5816	5918	1, 8%	6571	11, 0%		Montréal
Édouard-Montpetit	5488	5810	5, 9%	6452	11, 0%		Montréal
Ahuntsic	6255	6062	- 3, 1%	6738	11, 2%		
Outaouais	2635	2756	4, 6%	3074	11, 5%		Outaouais
Maisonnette	5458	5639	3, 3%	6352	12, 6%		Montréal
John Abbott	5278	5465	3, 5%	6174	13, 0%		Montréal

Rapport du comité ad hoc sur les petites cohortes

Nom des cégeps ou centres	2003	2006	Écart 2006/2003	2012	Écart 2006/2012	Régions des Cégeps ou centres en décroissance de 2003 à 2012	Régions des Cégeps ou campus en croissance de 2003 à 2012
Vanier	5448	5627	3,3%	6359	13,0%		Montréal
André-Laurendeau	2522	2320	-8,0%	2622	13,0%		
Valleyfield	1482	1452	-2,0%	1653	13,8%		
Joliette-De Lanaudière	1916	1957	2,1%	2230	13,9%		Lanaudière
Lanaudière - Assomption	1249	1391	11,4%	1595	14,7%		Lanaudière
Pavillon Gatineau	992	1130	13,9%	1312	16,1%		Outaouais
Gérald Godin	973	1078	10,8%	1258	16,7%		Montréal
Saint-Laurent	2165	2645	22,2%	3107	17,5%		Montréal
Pavillon Mont-Laurier	298	263	-11,7%	310	17,9%		
Montmorency	4430	5320	20,1%	6311	18,6%		Laval
Bois-de-Boulogne	2467	2424	-1,7%	2895	19,4%		
Pavillon Gaspésie anglophone	92	81	-12,0%	99	22,2%		
Sept-Iles (pavillon anglophone)	16	30	87,5%	37	23,3%		Côte-Nord
Saint-Jérôme	2830	2881	1,8%	3568	23,8%		Laurentides
Lanaudière - Terrebonne	466	794	70,4%	987	24,3%		Lanaudière
Lionel-Groulx	3618	3987	10,2%	5061	26,9%		Laurentides
École Nationale d'aéronautique	1076	565	-47,5%	763	35,0%		
École du meuble et bois ouvré (coll.)	72	43	-40,3%	62	44,2%		
Matane - Matapédia	-	-	-	-	-		Bas-Saint-Laurent

LES PETITES COHORTES DANS LES CÉGEPS

Le portrait des petites cohortes dans le réseau a été brossé à partir de l'évaluation du nombre d'inscriptions moyen par cours de la composante de formation spécifique de chacun des programmes d'études. Les voies de spécialisation des programmes techniques ou les profils des programmes pré-universitaires n'ont pas été pris en compte. Seules exceptions, les voies de spécialisation qui possèdent une norme propre.

Dans le cas des programmes pré-universitaires, le même effectif théorique de 44 (pour 2 années d'études) que pour les programmes techniques a été retenu. Cet effectif est certainement inadéquat et il faudrait définir une meilleure balise pour ces programmes. Rappelons par ailleurs que cet effectif théorique de 44 de l'annexe S026 ne garantit pas nécessairement un nombre d'enseignantes et d'enseignants adéquat pour l'enseignement d'un programme (voir l'exemple du programme 412.A0).

La répartition des institutions sur la base du poids relatif des programmes techniques de moins de 45 étudiantes et étudiants confirme que les petites cohortes sont présentes de manière très importante dans les régions habituellement identifiées dans les travaux sur les programmes en difficulté. Certaines institutions à l'extérieur de ces régions se retrouvent aussi dans le peloton de tête : notons le campus Lennoxville du Collège Champlain, Héritage et Sorel-Tracy.

Le tableau confirme par ailleurs que les petites cohortes existent dans la quasi-totalité des institutions.

Programmes techniques de moins de 45 inscriptions-cours

2006-2007

Nom de l'institution	Nb PGR préU	Nb PGR Tch	% PGR préU <45	% PGR Tech <45	
Sept-Iles (pavillon anglophone)	1	0	100,0%	-	Côte-Nord
Pavillon Gaspésie anglophone	2	3	100,0%	100,0%	Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine
Centre spécialisé des pêches	0	2	0,0%	100,0%	Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine
Sous-centre des Iles	3	1	100,0%	100,0%	Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine
Pavillon études collégiales Carleton	3	3	66,7%	100,0%	Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine
Rimouski - Marine	0	1	0,0%	100,0%	Bas-Saint-Laurent
Centre matapédien d'études collégiales	1	1	100,0%	100,0%	Bas-Saint-Laurent
Pavillon Amos	2	3	0,0%	100,0%	Abitibi-Témiscamingue
Pavillon Chibougamau	2	2	100,0%	100,0%	Nord-du-Québec
Centre d'études collégiales de Charlevoix	2	2	50,0%	100,0%	Capitale-Nationale
Matane - Matapédia	2	1	100,0%	100,0%	Bas-Saint-Laurent
Sorel-Tracy	3	7	0,0%	85,7%	Montréal
Sept-Îles	4	7	100,0%	85,7%	Côte-Nord
Héritage	4	6	50,0%	83,3%	Outaouais
École du meuble et bois ouvré (coll.)	0	5	0,0%	80,0%	Centre-du-Québec
Baie-Comeau	3	8	66,7%	75,0%	Côte-Nord
Gérald Godin	3	4	0,0%	75,0%	Montréal
Thetford	3	11	33,3%	72,7%	Chaudière-Appalaches
Gaspésie et des Îles	3	12	66,7%	66,7%	Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine
Shawinigan	3	9	33,3%	66,7%	Mauricie
Centre d'études collégiales de Montmagny	2	3	100,0%	66,7%	Chaudière-Appalaches
Matane	3	9	66,7%	66,7%	Bas-Saint-Laurent
Campus Lennoxville	5	3	60,0%	66,7%	Estrie
Joliette-De Lanaudière	5	11	20,0%	63,6%	Lanaudière
Alma	5	8	60,0%	62,5%	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Drummondville	6	9	66,7%	55,6%	Centre-du-Québec
Pavillon Gatineau	4	9	25,0%	55,6%	Outaouais
Lionel-Groulx	6	15	16,7%	53,3%	Laurentides
Bois-de-Boulogne	5	4	20,0%	50,0%	Montréal
Beauce-Appalaches Mégantic	2	4	100,0%	50,0%	Chaudière-Appalaches

Rapport du comité ad hoc sur les petites cohortes

Nom de l'institution	Nb PGR préU	Nb PGR Tch	% PGR préU <45	% PGR Tech <45	
Saint-Félicien	4	7	50,0%	42,9%	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Rimouski	5	17	60,0%	41,2%	Bas-Saint-Laurent
Victoriaville	3	5	0,0%	40,0%	Centre-du-Québec
Rivière-du-Loup	4	10	25,0%	40,0%	Bas-Saint-Laurent
Jonquières	5	18	20,0%	38,9%	Saguenay-Lac-Saint-Jean
La Pocatière	4	8	75,0%	37,5%	Bas-Saint-Laurent
Beauce-Appalaches	4	8	25,0%	37,5%	Chaudière-Appalaches
Trois-Rivières	6	21	33,3%	33,3%	Mauricie
Valleyfield	4	9	50,0%	33,3%	Montérégie
Pavillon Mont-Laurier	2	3	50,0%	33,3%	Laurentides
André-Laurendeau	3	9	0,0%	33,3%	Montréal
Lanaudière - Terrebonne	3	3	0,0%	33,3%	Lanaudière
Abitibi-Témiscamingue	4	13	50,0%	30,8%	Abitibi-Témiscamingue
Chicoutimi	5	14	60,0%	28,6%	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Vanier	5	14	40,0%	28,6%	Montréal
Saint-Jean-sur-Richelieu	4	11	50,0%	27,3%	Montérégie
Outaouais	4	11	25,0%	27,3%	Outaouais
Ahuntsic	3	23	0,0%	26,1%	Montréal
Saint-Laurent	6	8	16,7%	25,0%	Montréal
Campus Saint-Lambert-Longueuil	4	4	25,0%	25,0%	Montérégie
Saint-Hyacinthe	3	13	0,0%	23,1%	Montérégie
Maisonneuve	4	13	0,0%	23,1%	Montréal
Lévis-Lauzon	5	13	20,0%	23,1%	Chaudière-Appalaches
John Abbott	4	13	25,0%	23,1%	Montréal
Sherbrooke	7	23	14,3%	21,7%	Estrie
Dawson	5	19	20,0%	21,1%	Montréal
Rosemont	4	10	25,0%	20,0%	Montréal
Lanaudière - Assomption	3	5	0,0%	20,0%	Lanaudière
Limoulin	3	11	0,0%	18,2%	Capital-Nationale
Saint-Jérôme	4	11	25,0%	18,2%	Laurentides
Marie-Victorin	5	11	60,0%	18,2%	Montréal
Montmorency	5	17	20,0%	17,6%	Laval
Granby-Haute-Yamaska	3	6	0,0%	16,7%	Montérégie

Rapport du comité ad hoc sur les petites cohortes

Nom de l'institution	Nb PGR préU	Nb PGR Tch	% PGR préU <45	% PGR Tech <45	
Limoulu (Charlesbourg)	2	7	0,0%	14,3%	Capital-Nationale
Édouard-Montpetit	4	11	0,0%	9,1%	Montréal
Sainte-Foy	7	19	14,3%	5,3%	Capital-Nationale
Vieux Montréal	5	19	20,0%	5,3%	Montréal
École Nationale d'aéronautique	0	3	-	0,0%	Montréal
Pavillon Val-d'Or	2	2	0,0%	0,0%	Abitibi-Témiscamingue
École du meuble et bois ouvré (Montréal)	0	1	0,0%	0,0%	Montréal
François-Xavier Garneau	3	14	0,0%	0,0%	Capital-Nationale
Chicoutimi - Pilotage	0	1	-	0,0%	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Campus Saint-Lawrence	3	2	0,0%	0,0%	Capital-Nationale

